

Procès-verbal interne
de la 31e séance du 19 avril 1955.

Présidence: M. Petitpierre, président
de la Confédération.

Absent: M. Holenstein.

Secrétaire: M. Oser.

Ouverture: 9 heures Clôture: 11 heures.

Propositions écrites

Département militaire

Recours en grâce Spreng et Hindenach.

Un échange de vues s'engage sur la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de traiter Spreng et Hindenach de la même façon. En faveur de la grâce de Spreng, il est allégué que ce ressortissant allemand n'a pas trahi la Suisse comme l'a fait le Suisse Hindenach et que les autorités alliées se montrent assez clémentes dans les cas de ce genre, de sorte que les deux condamnés devraient être graciés. Des doutes sont cependant aussi émis sur le bien-fondé d'une mesure de grâce en faveur de Hindenach, la maladie du père ne paraissant pas constituer un motif suffisant.

L'échange de vues donne au chef du département de justice et police l'occasion de constater ce qui suit: Après une douzaine d'années de réclusion, le détenu n'est souvent plus capable de subir sa peine. L'exécution perd alors sa raison d'être. Il y a alors des motifs de grâce résidant dans la personne même du condamné. Pour les motifs étrangers à sa personne, il faut être plus sévère si l'on veut éviter un glissement dans l'arbitraire.

Les deux propositions sont renvoyées au département militaire pour nouvelle proposition.

Communications du chef du département politique

Le chef du département politique donne connaissance du télégramme que l'ambassadeur Reale^{LI} a adressé avant son départ.

Accord URSS-Autriche.

Le chef du département politique émet certaines considérations sur les conséquences que cet accord pourrait avoir pour l'Europe en général et la Suisse en particulier, notamment par suite de l'existence d'une neutralité autrichienne (simple neutralisation) à côté de la neutralité suisse (fondée sur un statut). Il demande s'il faut adresser des félicitations au gouvernement autrichien à l'occasion de la libération.

Un échange de vues s'engage sur les mobiles de l'URSS, sur le caractère de la future neutralité autrichienne, sur l'effet de dévalorisation que cette neutralité aurait sur la neutralité suisse, sur l'opportunité d'agir en vue de faire reconnaître ou confirmer la neutralité suisse, sur l'opportunité des félicitations à adresser aux autorités autrichiennes.

La conclusion en est qu'il n'y a aucune démarche à faire présentement pour obtenir confirmation ou reconnaissance de notre neutralité, que les allocutions du 1er août seraient l'occasion de traiter la question de la neutralité, et que les félicitations du Conseil fédéral doivent être exprimées quand une occasion se présentera.

Prix international pour la paix (prix Staline).

Le chef du département politique communique qu'une démarche a été faite auprès du ministre de Suisse à Moscou en vue de l'obtention d'un visa pour trois Russes chargés de se rendre en Suisse pour remettre le prix Staline au professeur André Bonnard. Il a été communiqué à notre ministre que cette remise du prix Staline en Suisse serait considérée comme un acte discourtois vu la condamnation dont Bonnard a fait l'objet. Le fonctionnaire russe en cause a admis sans difficulté le point de vue suisse.

Nouvelle note roumaine.

Le chef du département politique déclare qu'il est prématuré de discuter cette note et la réponse à donner. La Roumanie a renoncé à demander l'extradition des agresseurs. C'est un premier point.

Délégation suisse dans la commission de surveillance de l'armistice en Corée.

Le chef du département politique rappelle qu'une note américaine demande au Conseil fédéral d'abandonner son attitude et de se rallier à la manière de voir de la Suède. Il constate qu'il n'y a pas lieu pour le Conseil fédéral de modifier son attitude.

Empereur d'Ethiopie.

Le chef du département politique communique que l'empereur d'Ethiopie a envoyé à "M. Etter, président de la Confédération" une lettre de remerciements pour l'accueil qui lui a été réservé lors de sa visite officielle de l'an dernier. Il annonce l'envoi de café pour MM. les conseillers fédéraux.

Communications verbales

Monsieur le conseiller fédéral Etter.

Visite du parc national.

Le chef du département de l'intérieur indique, à l'intention des conseillers fédéraux absents jeudi dernier, le programme prévu pour la visite du parc national à fin juin. Sur la proposition de M. Streuli, il est décidé de pousser l'excursion jusqu'à Münster (fresques).

Monsieur le conseiller fédéral Chaudet

Discours du 1er août à Genève.

M. Chaudet est sollicité de prononcer un discours à Genève, le 1er août. Le Conseil fédéral constate que rien ne s'y oppose.

Présidence

Concours des pontonniers (v. le procès-verbal des décisions)
Association des huissiers (v. le procès-verbal des décisions).

Association internationale de mutualité.

M. Etter, lorsqu'il aura reçu copie de la demande, verra s'il faut donner suite.

Match Suisse-Autriche (voir le procès-verbal des décisions)Société des hôteliers. Assemblée générale.

La chancellerie doit demander à M. Hostenstein s'il est disposé à prendre part à l'Assemblée. Si tel n'est pas le cas, il y aurait lieu d'y envoyer un fonctionnaire du département de l'économie publique.

Empereur d'Ethiopie.

Caisses de crédit mutuel.

Le chef du département des finances et des douanes est chargé de désigner un fonctionnaire de son département pour représenter le Conseil fédéral.

Conférence diplomatique des transports par chemins de fer (V. le procès-verbal des décisions)

Initiative Chevallier.

M. le président de la Confédération donne quelques brèves indications sur les délibérations de la commission du Conseil des Etats, qui paraît chercher une raison pour déclarer l'initiative irrecevable.

Monsieur le conseiller fédéral Chaudet

Discours du 1er août à Genève.

M. Chaudet est sollicité de prononcer un discours à Genève, le 1er août. Le Conseil fédéral constate que rien ne s'y oppose.

Présidence

Concours des pontonniers (v. le procès-verbal des décisions)
Association des huissiers (v. le procès-verbal des décisions).

Association internationale de mutualité.

M. Etter, lorsqu'il aura reçu copie de la demande, verra s'il faut donner suite.

Match Suisse-Autriche (voir le procès-verbal des décisions)

Société des hôteliers. Assemblée générale.

La chancellerie doit demander à M. Hofenstain s'il est disposé à prendre part à l'Assemblée. Si tel n'est pas le cas, il y aurait lieu d'y envoyer un fonctionnaire du département de l'économie publique.